
Assouplissement des mesures prises en Finlande suite à la crise du Corona

La Finlande n'a pas imposé un confinement rigoureux de sa population, mais une loi sur l'état d'urgence est en vigueur le 16 mars. Le gouvernement a publié le 4 mai son plan de mesures de sortie dont les dates principales s'étagent du 14 mai au 1er juin. Un plan proposé par des experts concernant les mesures économiques de relance vient aussi d'être publié et sera débattu. Les circonstances exceptionnelles et l'application de la loi sur l'état d'urgence restent toutefois valables jusqu'à nouvel ordre.

Déplacements professionnels intra-Schengen autorisés et réouverture des écoles à la mi mai.

- Des mesures d'assouplissement concernent les écoles pour faciliter le retour au travail.

De fait les ouvertures des petites classes des écoles avaient été autorisées pour les petites classes mais désormais l'ensemble du primaire et les collèges (qui vont jusqu'à 16 ans) sont autorisés à réouvrir ainsi que les activités scolaires de sports en plein air. Les établissements auront une grande liberté d'appréciation pour cette mise en œuvre.

En ce qui concerne les lycées, établissements professionnels techniques et universités, les cours à distance sont privilégiés jusqu'à la fin de l'année scolaire.

- La libéralisation de l'ouverture des frontières prend effet au 14 mai.

La fermeture partielle (l'interdiction totale n'ayant jamais été décidée, notamment compte tenu des rapatriements nécessaires) a été mise en œuvre à partir du 19 mars, les déplacements professionnels restaient d'ailleurs autorisés dans l'espace Schengen mais limités à des cas exceptionnels et les frontières contrôlées. Désormais les conditions seront assouplies avec des lignes directrices à publier prochainement.

Les déplacements professionnels vers l'Estonie arrêtés depuis le 22 mars pourront eux aussi reprendre le 14 mai.

A noter que cet assouplissement de l'ouverture des frontières permettra de faciliter la venue de travailleurs estoniens. Des mesures particulières sont déjà en cours pour des contingents de travailleurs ukrainiens, ces derniers fournissant un contingent non négligeable des travailleurs saisonniers agricoles.

En revanche les **déplacements à titre personnel restent découragés**. Une **quarantaine reste prévue au retour de l'étranger**, si les déplacements domicile travail restent autorisés l'auto-confinement est exigé.

Les restrictions aux visites d'unités de santé demeurent et le télétravail est quant à lui encouragé jusqu'au premier septembre.

- La recommandation sur la plus large utilisation possible du télétravail sera revue à la fin de l'été.

A ce stade il convient de noter que le port du masque n'est pas obligatoire. Les modes de transport publics à Helsinki sont en horaires d'été.

➤ Les restrictions sur les visites dans les unités de santé et EHPAD demeurent.

La situation sera revue à la fin juin à la lumière des données recueillies d'ici là. De même il reste recommandé de ne pas rendre visite à des personnes âgées de plus de 70 ans.

De fait, le gouvernement a pris grand soin de signaler que les circonstances exceptionnelles et l'application de la loi sur l'état d'urgence qui en découle sont valables jusqu'à nouvel ordre.

Clause de non-responsabilité - Le service économique s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.
